



Ville de
NOUMÉA

VA-LD/AK-CCAS-DE-00001
PO 69

N° 2024/01

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

P. J. : 1 projet de délibération

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

28 FEV. 2024

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Préambule

La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci a pour objectif d'annoncer les orientations générales du prochain budget.

Dans la présente note, il sera fait, d'une part, une rétrospective du budget du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa (CCAS) de 2014 à 2023 et, d'autre part, l'énoncé des perspectives et des orientations budgétaires pour l'année 2024.

1) RETROSPECTIVE DU BUDGET DU CCAS 2014 - 2023

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa (CCAS) œuvre au quotidien auprès d'un public très varié et nombreux touchant tous les habitants, de toutes conditions et d'horizons divers. Ses actions, parfois transversales, sont conduites par trois services opérationnels :

- Le Service Famille et Coéducation (SFCO) conduit des actions individuelles et collectives favorisant le bien-être de l'enfant et de l'adolescent, la prévention des difficultés parentales et le regroupement des acteurs de la jeunesse. Ce service gère la Maison de la Famille ;
- Le Service Accompagnement Individualisé (SAI) met en place des accompagnements individuels à destination des personnes en situation de handicap, des seniors et des familles. Ces dernières sont notamment issues de sites prioritaires de résorption de l'habitat insalubre ou accueillies au pôle psychosocial du commissariat de police nationale de Nouméa ;
- Le Service Animation et Actions Collectives (SAAC) élabore et met en œuvre le programme d'animations et d'actions collectives en faveur des seniors, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté. Il gère également les jardins familiaux.

a. Budget 2023

Pour mener à bien ses missions, le budget 2023 du CCAS (BP et DM) a été le suivant, en MF CFP :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	519.845	519.845
INVESTISSEMENT	14.103	24.729
TOTAL	533.948	544.574

Pour le fonctionnement, le taux d'exécution des **dépenses**, figurant au compte administratif en cours d'élaboration, devrait s'établir à **89.2%** du budget. Les 10.8% non réalisés concernent principalement :

- les dépenses imprévues (15.5 MF CFP) ;
- une partie des dotations aux amortissements (1 MF CFP) ;
- les salaires (7 MF CFP) ;
- les aides sociales (21 MF CFP) ;
- les subventions (5 MF CFP) ;
- le fonctionnement du siège (6.4 MF CFP) ;
- les charges exceptionnelles (0.1 MF CFP).

En **recettes**, le taux d'exécution devrait s'établir à **87.7%**. Les 12.3% non perçus concernent essentiellement le résultat de fonctionnement reporté (56.5 MF CFP en opération d'ordre) et les dotations et participations non titrées (14.5 MF CFP relatif au contrat d'agglomération).

Pour l'investissement, les **dépenses** devraient s'établir à **29.8%** du budget. Les 70.2% non réalisés concernent :

- les biens mobiliers et autres immobilisations corporelles (8.25 MF CFP) ;
- les logiciels et licences (1.09 MF CFP) ;
- les travaux (0.07 MF CFP) ;
- les dépenses imprévues (0.5 MF CFP).

En **recettes** d'investissement, le taux d'exécution est estimé à **40.3%** du budget, en raison des amortissements qui n'ont pas pu être exécutés (1 MF CFP en recette d'ordre) et du solde investissement reporté (13.7 MF CFP).

b. Données rétrospectives 2014 - 2023 du budget réalisé du CCAS

Les dépenses de fonctionnement réalisées issues du compte administratif, sur la période 2014-2022, indiquent que les dépenses totalisent en moyenne 494 MF CFP pour 497 MF CFP de recettes, soit une moyenne de résultat de 3 MF CFP.

Pour l'année 2023, le résultat serait estimé de -2.15 MF CFP, incluant le résultat en fonctionnement de -7.9 MF CFP (hors restes à réaliser) et le résultat en investissement à 5.75 MF CFP.



COMPTES ADMINISTRATIF			
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
2014	498	491	-7
2015	521	524	3
2016	515	541	26
2017	510	519	9
2018	507	512	5
2019	497.5	491	-6.5
2020	461	467	6
2021	455	459	4
2022	484	470	-14
2023 (estimé)	463.85	455.95	-7.9

Les résultats antérieurs reportés totalisent 70.2 MF CFP (56.5 MF CFP en fonctionnement et 13.7 MF CFP en investissement).

Les restes à réaliser 2023 sont d'environ 0.2 MF CFP en fonctionnement.

Par conséquent, le résultat cumulé devrait s'établir à environ 67.87 MF CFP.

c. Recettes de fonctionnement 2023

En moyenne, sur la période 2014-2022, 94% des recettes de fonctionnement du CCAS proviennent de la dotation versée par la ville de Nouméa. Viennent ensuite les redevances de la crèche, celles des jardins familiaux, les remboursements sur rémunération (quote-part agents des titres repas), les produits exceptionnels (orphelins des casinos, subventions exceptionnelles) et les redevances perçues sur les concessions des cimetières.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT											
	2014	%	2015	%	2016	%	2017	%	2018	%	2019	%
Dotation VDN	459	94%	492	94%	516	95%	494	95%	485	95%	464	95%
Crèche CCB	11	2%	11	2%	12	2%	14	3%	14	3%	12	2%
Concessions cimetières	13	3%	14	3%	9	2%	4	1%	2	0%	3	1%
Produits exceptionnels (casinos, divers)	3	1%	4	1%	3	1%	3	1%	3	1%	5	1%
Jardins Familiaux	1	0%	1	0%	1	0%	3	1%	4	1%	4	1%
Autres produits (rémunérations)	1	0%	0	0%	0	0%	2	0%	4	1%	3	1%
Remboursement charges sociales	3	1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Reprises sur amortissements	0	0%	2	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	491	100%	524	100%	541	100%	520	100%	512	100%	491	100%

	2020	%	2021	%	2022	%	2023	%
Dotation VDN	429	92%	416	90%	437	93%	425	93%
Crèche CCB	9	2%	9	2%	6	1%	2	1%
Concessions cimetières	5	1%	7	1%	4	1%	2	0%
Produits exceptionnels (casinos, divers)	16	3%	21	5%	12	3%	19	4%
Jardins Familiaux	4	1%	4	1%	4	1%	4	1%
Autres produits (rémunérations)	4	1%	3	1%	3	1%	3	1%
Remboursement charges sociales	0	0%	0	0%	3	1%	0	0%
Reprises sur amortissements	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL	467	100%	460	100%	470	100%	456	100%

Pour 2023, la dotation de la Ville représente comme en 2022, 93% des recettes réalisées malgré une baisse de 3% qui s'explique par un appel de fonds inférieur (6.6 MF CFP de dépenses non réalisées du fait de la fermeture de la crèche et 7.9 MF CFP au titre du contrat d'agglomération).

Les redevances de la crèche enregistrent, à nouveau, un recul de 4 MF CFP, consécutif à une baisse de fréquentation et à la fermeture définitive de la crèche au 31 juillet 2023, soit 2.3 MF CFP en 2023 contre 6.2 MF CFP en 2022.

Les produits des concessions affichent également une diminution non prévisible de 2 MF CFP.

Les produits exceptionnels sont en augmentation soit 18.6 MF CFP en 2023 contre 12 MF CFP en 2022. Cette progression de 6.6 MF CFP s'explique principalement par :

- une subvention de la CAFAT pour le maintien à domicile reconduite au même niveau que 2021 soit de 7 MF CFP, contre 4 MF CFP en 2022. La CAFAT a également maintenu à l'identique une subvention de 1 MF CFP pour les activités seniors ;
- une légère hausse des produits issus des casinos soit 1.9 MF CFP en 2023 contre 1.4 MF CFP en 2022 ;
- la reconduction identique de la subvention de la SLN soit 5 MF CFP en 2022 et en 2023 pour une aide alimentaire aux familles résident dans les quartiers limitrophes à l'usine de Doniambo ;
- une subvention de la DPASS pour le maintien à domicile soit 2 136 154 F CFP. En 2022, le CCAS n'avait pas perçu cette subvention. Elle était précédemment de 5.3 MF CFP pour l'année 2021 et 1.8 MF CFP pour l'exercice 2020 ;
- le retard de versement de la subvention de 2021 du gouvernement pour les repas de la crèche municipale soit 0.78 MF CFP qui a été comptabilisée dans le budget 2023 ;
- une subvention de la Mutuelle de la SLN de 0.2 MF CFP en 2023.

Le CCAS a également perçu le remboursement de certaines charges liées à la résiliation de contrats (fournisseurs d'énergie, assurances) et au déplacement au Congrès de l'UNCCAS ainsi que des recettes diverses pour un montant global de 1.16 MF CFP.

d. Dépenses de fonctionnement 2023

Les dépenses de fonctionnement du CCAS se répartissent ainsi :

Evolution des dépenses de fonctionnement



Les charges générales d'administration de la collectivité comprenant la masse salariale et les frais généraux (dont les dotations aux amortissements) représentent en moyenne 60% des dépenses de fonctionnement sur la période 2014-2022. En 2023, elles représentent 64.4% dont 54.5% pour les salaires et 9.9% pour les frais généraux¹.

Evolution des effectifs (au 31/12)

	2016	2021	2022	2023
Direction	7	7	8	8
Logistique Administratif et Financier	11	10	7	7
Accompagnement Individualisé	9	8	8	8
Animation et Actions Collectives	5	5	6	7
Famille et Coéducation	11	11	9	5
Effectif global	43	41	38	35

Les trois services opérationnels, œuvrant pour des actions directes en faveur du public, regroupent 20 agents au 31/12/2023 de catégorie B et C pour un coût de 142.8 MF CFP en 2023 (56% de la masse salariale). La direction, les 3 chefs de service et le service fonctionnel comptant 15 agents dont 7 cadres représentent 44% de la masse salariale (110.2 MF CFP en 2023).

En octobre 2023, le CCAS s'est réorganisé en supprimant 3 postes (2 assistantes maternelles et 1 responsable de la crèche municipale) suite à la fermeture de la crèche de Tindu et en transformant un poste d'assistante maternelle en agent de prévention et de médiation.

Les dépenses totales consacrées au public représentent en moyenne 35.6% des dépenses de fonctionnement en 2023 (contre 37% en 2022). Elles comprennent les aides sociales, les subventions aux associations et les actions.

Les aides sociales représentent un budget de 122.75 MF CFP (BP et DM). En 2023, les dépenses réelles ont été de 104.3 MF CFP, contre 111.4 MF CFP en 2022 et 90.5 MF CFP en 2021. Les dépenses totales sont réparties comme suit :

- L'aide alimentaire a légèrement diminué de 0.9 MF CFP (56.3 MF CFP contre 57.2 MF CFP en 2022) ;
- L'aide non alimentaire baisse de 1.1 MF CFP (36.6 MF CFP contre 37.7 MF CFP en 2022) ;

¹ Sont également inclus les admissions en non-valeur, droits d'auteur et dépenses exceptionnelles

- Les aides urgentes sont en diminution avec un montant de 0.7 MF CFP (contre 1 MF CFP en 2022) ;
- Les aides aux vacances ont à nouveau diminuer soit 10.7 MF CFP en 2023 contre soit 15.6 MF CFP en 2022.

Evolution des aides de première nécessité et aides aux vacances
(par ligne de crédit) en million FCFP

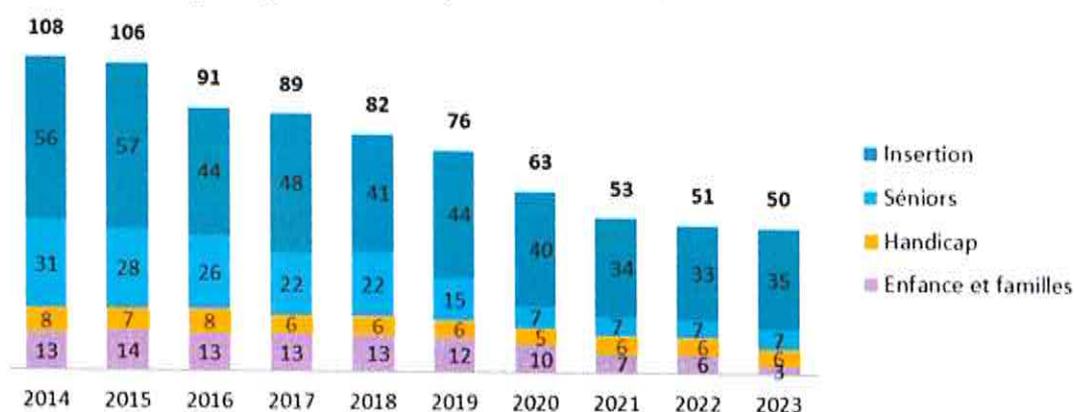


Evolution des aides de première nécessité et aides aux vacances
(par public) en %



Les subventions représentent un budget prévisionnel de 55.2 MF CFP. Le taux d'exécution est de 91% des dépenses totales en 2023. Elles se ventilent comme suit dans le tableau ci-dessous :

Evolution des subventions aux associations
(par ligne de crédit) en million FCFP



Au regard du précédent exercice, les subventions octroyées par le CCAS sont en légère baisse expliquée en partie par :

- une absence de sollicitation de certaines associations ;
- - 3.6 MF CFP pour les subventions en faveur de l'enfance et la famille notamment en raison de la baisse de subvention octroyée à la Maison du Petit Enfant - Croix Rouge ;

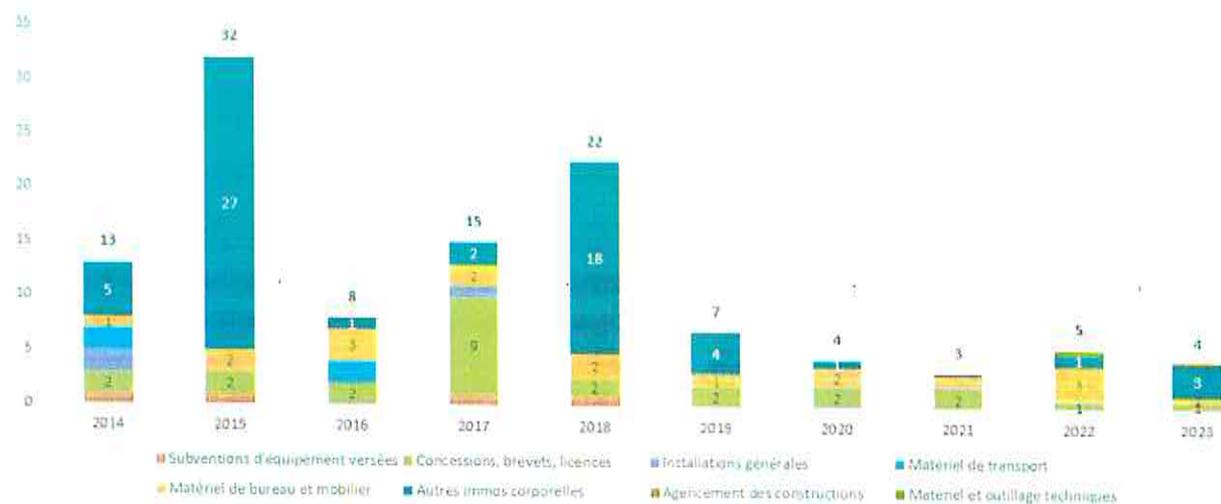
Parallèlement, depuis 2023, le CCAS octroie des subventions à l'amélioration de l'habitat en faveur de la SEM SUD HABITAT pour un montant de 1.8 MF CFP pour cette première année.

La part du budget consacrée **aux autres actions en direction du public** représente 2.3% des dépenses totales (actions collectives, animations et sorties en faveur des publics accompagnés).

e. Les dépenses et les recettes d'investissement

Les **dépenses d'investissement** sont variables d'une année sur l'autre. En 2023, elles représentent 4.2 MF CFP. Ces dépenses varient en fonction des projets portés par le CCAS et les besoins de renouvellement du matériel.

Entre 2014 et 2023, elles se présentent ainsi :



Les **recettes d'investissement** correspondent, d'une part, aux dotations aux amortissements réalisées sur les acquisitions de biens matériels et immatériels, d'autre part, au virement de la section de fonctionnement.

La section d'investissement se présente ainsi sur les derniers exercices :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total recettes d'investissement	20	30	18	10	21.5	16	6	5.9	6.4	9.95
Total dépenses d'investissement	13	32	8	15	22	7	4	3.2	5.4	4.2
Solde	7	-2	10	-5	-0,5	9	2	2.7	1	5.75

f) Ratios financiers du CCAS de Nouméa au 31 12 2023²

L'analyse des ratios financiers du CCAS de Nouméa ci-dessous vient compléter l'analyse des résultats financiers.

A la clôture de l'exercice 2023, le CCAS de Nouméa présente les ratios suivants ³: (Montants en francs CFP par habitant)

Ratios d'information financière	Signification des ratios	Chiffres du CCAS 2023	Chiffres du CCAS 2022	Chiffres du CCAS 2021	Analyse
Dépenses réelles de fonctionnement / population	Mesure la part des dépenses en francs pacifique consacré pour un habitant	4920	5145	4829	Diminution de la masse salariale et des aides sociales
Recettes réelles de fonctionnement/population	Mesure la part des recettes encaissées par le CCAS par habitant	4836	4982	4873	Diminution de la dotation de la Ville
Dépenses d'équipement brut/population	Mesure la part de budget consacré en investissement pour un habitant	45	57	33	Dépenses en investissement en baisse
Dépenses de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement	Mesure la part des dépenses en personnel dans le budget des dépenses de fonctionnement	55%	55%	58%	Stabilité des dépenses
Dépenses d'équipement /recettes réelles de fonctionnement	Mesure la part des dépenses d'équipement brut financé par les recettes de fonctionnement	0.9%	1.1%	0.7%	Légère baisse des dépenses d'équipement



² En référence à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'article R.2313-1

³ Population de Nouméa (recensement ISEE NC 2019 - double compte) : 94 285 habitants

2) PERSPECTIVES 2024

Le CCAS est chargé, dans son domaine de compétence, de poursuivre la mise en œuvre de ses missions, notamment de renforcer le lien social et d'accompagner les publics en difficulté.

Dans ce contexte, il s'attachera à reconduire les missions réalisées en 2023 et à développer des projets :

- En faveur des Nouméens :
 - Moderniser la délivrance des bons d'aide sociale du CCAS, en les dématérialisant au travers d'une carte de cohésion sociale.
- En faveur des familles et de l'enfance :
 - Poursuivre les actions « hors les murs » en faveur des jeunes enfants et leurs parents ;
 - Soutenir la parentalité par des accompagnements individualisés notamment en direction des jeunes mères mineures afin de leur permettre de poursuivre leur scolarité.
- En faveur des seniors et des personnes en situation de handicap :
 - prévenir le vieillissement et lutter contre l'isolement des seniors et des personnes en situation de handicap ;
 - réaliser à nouveau des actions d'accompagnement des aidants familiaux.
- En faveur des personnes démunies :
 - poursuivre l'accompagnement des familles issues du Centre d'Hébergement Provisoire de N'Du pour les personnes ne pouvant pas accéder à la propriété.

3) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Le budget prévisionnel 2024 du CCAS a été élaboré conformément aux orientations de la note de cadrage de la ville de Nouméa.

Ce budget est estimé (avec affectation du résultat et restes à réaliser) à 506.61 MF CFP en dépenses et à 528.87 MF CFP en recettes, soit un solde positif de 22.26 MF CFP dû à l'excédent de recettes d'investissement comme le montre le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	501.89	501.89	0
INVESTISSEMENT	4.72	26.98	22.26
TOTAL	506.61	528.87	22.26

a. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement a été élaborée de façon prudentielle au regard du contexte budgétaire et des recettes attendues par le CCAS.

Les recettes

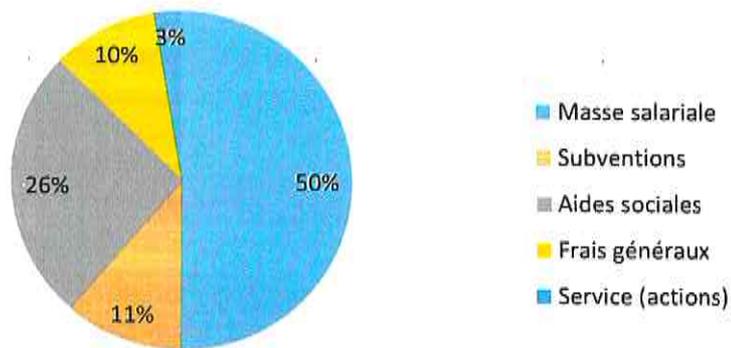
Le maintien de la dotation de la ville de Nouméa à l'identique de 2023 est annoncée en 2024 (407.8 MF CFP contre 406.7 MF CFP) et une légère baisse de la dotation au titre du contrat d'agglomération 2024-2027 pour la fiche FA 44 « Proximité et insertion » aides aux vacances (29.3 MF CFP au lieu de 32.6 MF CFP). La dotation au titre de cette opération provient à 68% de la Ville et 32% de l'Etat.

Les recettes propres du CCAS sont en baisse (16.105 MF CFP contre 18.6 MF CFP) en raison principalement d'une prévision de non versement de la subvention de 5 MF CFP de la part de la SLN et d'une baisse des concessions.

Pour 2024, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 453.30 MF CFP, complétées de l'affectation du résultat de 48.59 MF CFP (contre 67.9 MF CFP en 2023) soit un total de recettes de 501.89 MF CFP.

Les dépenses

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'établissent à 501.89 MF CFP (dont les restes à réaliser de 0.20 MF). Elles comprennent notamment 7.5 MF CFP de dépenses d'ordre (dotation aux amortissements) et 15.60 MF CFP de dépenses imprévues (qui correspondent à l'épargne du CCAS). Elles sont ventilées comme suit :



b. Section d'investissement

Les recettes

Les recettes prévisionnelles de 26.98 MF CFP proviennent des dotations aux amortissements (7.5 MF CFP) et de l'excédent d'investissement reporté (19.48 MF CFP).

Les dépenses

4.72 MF CFP de dépenses nouvelles sont envisagées :

- 1.35 MF CFP pour le renouvellement des licences ;
- 1.8 MF CFP pour le renouvellement d'une partie du parc informatique et bureautique ;
- 1.025 MF CFP pour du mobilier et autant pour divers équipements au siège du CCAS ;
- 0.25 MF CFP pour des travaux et équipement divers à la Maison de la Famille ;
- 0.295 MF en dépenses imprévues.

La section d'investissement fait apparaître un excédent d'environ 22.26 MF CFP.

Telles sont les principales orientations budgétaires qui devraient composer le budget pour l'exercice 2024.

Nouméa, le 22 FEV. 2024

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE

